



SEIGNANX ET ADOUR

## MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT d'OBJECTIF

### ZONE HUMIDE DU METRO FR7200725

# BILAN DE L'ANIMATION Année 2 Du 15/07/2015 au 31/12/2015



Janvier 2016



R É G I O N  
AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTES



# SOMMAIRE

<b>1 PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2 EXPERT TECHNIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>3 GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES.....</b>	<b>4</b>
3.1 -Animation des contrats Natura 2000.....	4
3.2 -Charte.....	4
3.3 -Actions hors contrat.....	4
<b>4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>8</b>
4.1 -Prospections botaniques.....	8
4.2 -Cistude d'Europe.....	9
<b>5 EVALUATION D'INCIDENCES.....</b>	<b>9</b>
<b>6 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....</b>	<b>9</b>
6.1 -Site web.....	9
6.2 -Exposition mobile.....	10
<b>7 BILAN FINANCIER.....</b>	<b>10</b>
<b>8 ANNEXE 1.....</b>	<b>11</b>
<b>9 ANNEXE 2.....</b>	<b>12</b>

## 1 PREAMBULE

Le DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro a été validé lors du Comité de pilotage du 27 juin 2013.

Suite à cette validation, par délibération en date du 18/12/2013, la Ville de Tarnos s'est portée candidate pour porter l'animation du site et mettre en œuvre le DOCOB.

Lors de la réunion plénière du 23 janvier 2014, sous la conduite de la DDTM des Landes, la commune de Tarnos a été désignée par le comité de pilotage comme structure porteuse de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la période 2014-2016.

La première année d'animation a démarré le 13 mars 2014 pour se terminer le 30 avril 2015. Le bilan de cette première année d'animation est disponible sur le site internet de la Ville de Tarnos.

La deuxième année d'animation a démarré le 15 juillet 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015. Ce court délai de 6 mois sur cette deuxième année d'animation s'explique par les délais imposés par l'Administration suite au changement de programme européen FEADER 2014-2020.

Le présent rapport fait état du bilan des actions menées durant la deuxième période d'animation du site de la Zone humide du Metro. Il a été rédigé en janvier 2016, en fin de cette deuxième période d'animation.

Ce bilan sera prochainement disponible sur le site internet de la Ville de Tarnos : [www.ville-tarnos.fr](http://www.ville-tarnos.fr).

## 2 EXPERT TECHNIQUE

Pour la période d'animation 2014-2016, afin de satisfaire à des critères de compétences scientifiques (écologie), techniques (gestion des milieux naturels) et administratives (montage des dossiers complexes, suivis,...), on rappellera que la Ville de Tarnos a fait le choix de faire appel à un expert technique naturaliste chargé de l'assister dans sa mission d'animation et de travailler en binôme avec le service Environnement communal.

Le rôle de cet expert technique est d'assurer la partie technique de l'animation :

- ✓ Diagnostics écologiques
- ✓ Assistance pour le montage des contrats Natura 2000
- ✓ Suivis et mise à jour cartographiques

En janvier 2015, à l'issue d'une consultation, le CPIE Seignanx Adour a été désigné comme expert technique pour assistance à l'animation du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro.

La collaboration entre la Ville de Tarnos et le CPIE Seignanx Adour s'est poursuivie sur cette deuxième période d'animation.

## 3 GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

### 3.1 - Animation des contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un outil contractuel qui permet la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB. Il s'adresse à tous les propriétaires du site.

Aucun contrat Natura 2000 n'a été présenté à l'instruction courant cette période d'animation du 15 juillet au 31 décembre 2015.

### 3.2 - Charte

Le charte Natura 2000 est également un outil qui permet la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB, destiné aux propriétaires et usagers du site. En signant la charte Natura 2000 du site, chaque propriétaire ou usager s'engage en faveur de cette démarche.

La charte Natura 2000 de la Zone humide du Metro a été rédigée et validée dans le cadre du DOCOB.

Lors de la première année d'animation, l'équipe animatrice a élaboré une brochure à destination des propriétaires et usagers du site pour information sur la démarche de signature de la charte. Cette brochure informe également sur la démarche des contrats Natura 2000. Elle est en ligne sur le site internet de la Ville de Tarnos.

Sur cette deuxième période d'animation, une charte a été signée avec Mme Saint-André Darricau, propriétaire de deux parcelles (AS8 et AS10) sur le site de la Zone humide du Metro. Cette propriétaire a pris contact avec le service Environnement de la Ville de Tarnos et a émis le souhait d'adhérer à la charte Natura 2000 de la Zone humide du Metro.

Dans ce cadre, le CPIE Seignaux Adour, en tant qu'appui technique à l'animation, a réalisé des relevés botaniques des milieux présents sur les deux parcelles concernées afin de cibler les engagements et recommandations nécessaires à la signature de la charte. Ce diagnostic écologique est joint en annexe 1 du présent bilan.

D'après le diagnostic réalisé, l'adhésion des parcelles AS 8 et AS10 à la charte Natura 2000 de la Zone humide du Metro concernent les engagements et recommandations suivants :

- ✓ Portée générale
- ✓ Milieux forestiers
- ✓ Pinède à chêne liège

L'adhésion de ces parcelles permettra d'avoir une gestion durable sur un habitat d'intérêt communautaire : **UE 2180-3 : « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège ».**

La déclaration d'adhésion de Mme Saint-André Darricau à la charte Natura 2000 du site de la Zone humide du Metro a été signée le 27/11/2015.

### 3.3 - Actions hors contrat

Durant cette deuxième période d'animation, des actions hors contrat ont été menées sur le site de la Zone humide du Metro. Ces actions ont concerné la poursuite des travaux de lutte contre la jussie, définie comme action de priorité 1 dans le DOCOB de la Zone humide du Metro.

#### Étang des Pistes

L'étang des Pistes fait l'objet de campagnes d'arrachage de la jussie depuis 2008.

Sur cette deuxième période d'animation, ces campagnes d'arrachage ont été poursuivies dans le but de maintenir la pression sur cette plante envahissante et de conforter les résultats positifs obtenus ces dernières années.

Ces travaux ont été menés par campagnes d'arrachage successives, étalées entre juin et octobre 2015. Ils ont été réalisés par l'entreprise FOUGERE dans le cadre d'un marché passé avec la Ville de Tarnos.

Nombre de jours d'intervention sur l'Étang des Pistes : 19 jours

Coût de l'Opération : 30 000 €HT, financés par la Ville de Tarnos, aidée du Conseil Général des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (subventions).

Comme le montrent les photos suivantes, les résultats de la campagne de 2015 restent très positifs : on observe un étang des Pistes totalement libéré de jussie. Cependant, un entretien annuel reste encore nécessaire pour contenir cette plante invasive.



*Étang des Pistes : Photo prise en septembre 2015*

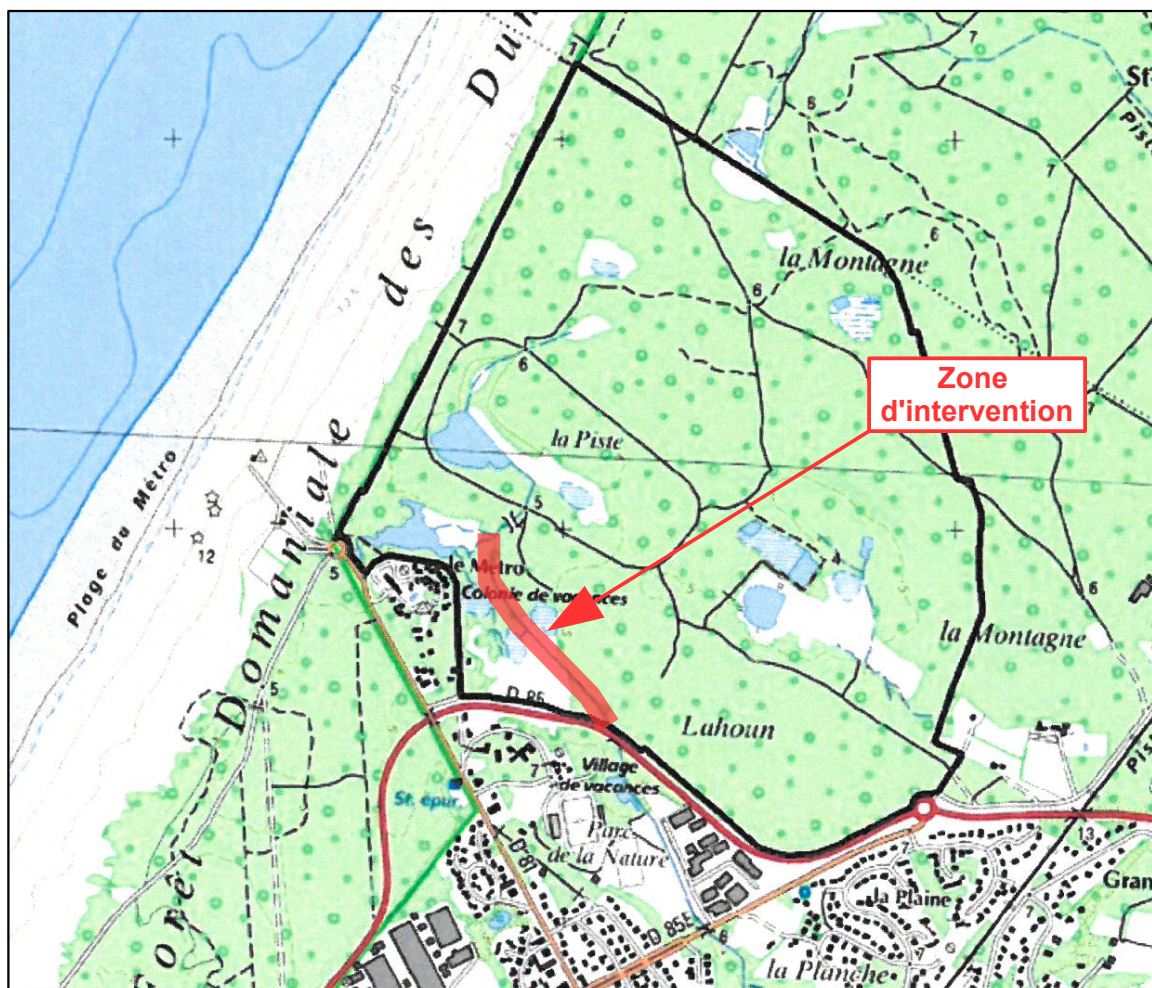


*Étang des Pistes : Photo prise début octobre 2015*

## Canal de l'Aygas

En première année d'animation (Octobre 2014), une importante campagne d'arrachage de la jussie avait été menée sur le canal de l'Aygas, tronçon à hauteur des étangs de la Baleye, avec deux principaux objectifs :

- ✓ Répondre aux mesures de gestion du DOCOB qui définit le canal de l'Aygas comme la première zone d'intervention pour les travaux d'arrachage de la jussie ;
- ✓ Sur le tronçon considéré, la jussie a complètement envahi le lit mineur du ruisseau et constitue un frein hydraulique à l'écoulement des eaux. Le but de l'opération est donc d'enlever ce "bouchon hydraulique" afin de réduire le risque d'inondation de la zone urbaine en amont.



Malgré les travaux réalisés en 2014, le printemps 2015 a été marqué par une forte reprise de la jussie sur cette zone, nécessitant un entretien par une nouvelle intervention.

Les actions hors contrat menées lors de cette deuxième période d'animation ont donc consisté à un entretien de ce tronçon de l'Aygas sur lequel les travaux ont été menés en 2014, avec pour objectif la poursuite de l'épuisement de la jussie.

Ces travaux ont été menés par campagnes d'arrachage successives, étalées entre juin et octobre 2015. Ils ont été réalisés par l'entreprise FOUGERE.

Les journées dédiées à cette action entrent dans le cadre des jours d'intervention de l'entreprise Fougère présentés au paragraphe précédent sur l'étang des Pistes.



***Canal de l'Aygas : Photo prise début octobre 2015***



***Canal de l'Aygas : Photo prise début octobre 2015***



***Canal de l'Aygas : Photo prise début octobre 2015***

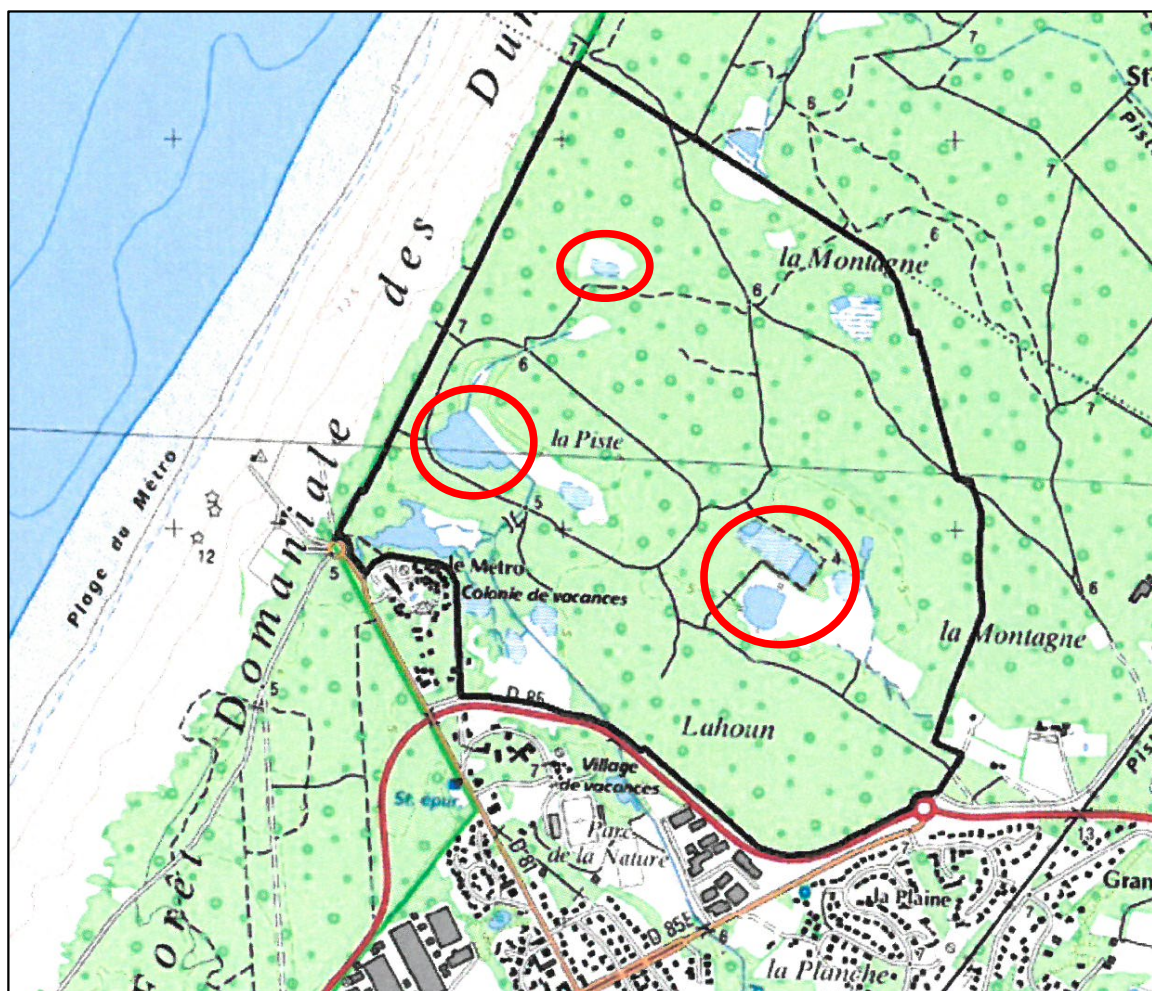
## 4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES

### 4.1 - Prospections botaniques

Afin d'améliorer les connaissances du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro et de mettre à jour les données présentées dans le DOCOB, des inventaires botaniques ont été menés en collaboration entre le service Environnement de la mairie de Tarnos et le CPIE Seignanx Adour.

Ces prospections ont été ciblées sur trois sites :

- ✓ Prospection autour de l'étang des Pistes sur lequel des opérations d'arrachage de la jussie se succèdent depuis 2008 (cf. paragraphes précédents) et sur lequel, depuis l'an dernier, la végétation autochtone commence à réapparaître. Il est donc apparu opportun de faire un relevé botanique sur ce site afin d'analyser les impacts des travaux d'arrachage de la jussie sur la végétation du site.
- ✓ Prospection autour de l'étang de la parcelle AS14, site non affecté par la présence de jussie car il n'est pas en lien avec le cours d'eau de l'Aygas, à la différence de l'étang des Pistes.
- ✓ Prospection sur l'étang de la parcelle communale AV60, site non affecté par la présence de jussie.



*Zones prospectées durant la deuxième période d'animation*

Les compte-rendus de ces prospections botaniques sont présentés en annexe 2 du présent bilan.

Suite à ces prospections, le CPIE Seignanx Adour a été chargé de remettre à jour la cartographie SIG du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro.



## 4.2 - Cistude d'Europe

La Cistude est l'une des deux espèces de tortue aquatique indigène en France. Protégée à l'échelle européenne et nationale, la Cistude est en forte régression dans toute son aire de répartition. La disparition et la dégradation des zones humides, qui constituent son biotope, est la cause principale de ce constat. La région Aquitaine regroupe des effectifs importants de Cistude. Sa responsabilité dans la conservation de l'espèce s'avère donc très importante.

D'après les données fournies par le DOCOB, sur le site de la Zone humide du Metro, l'espèce a été observée en 2012, par les équipes en charge de l'arrachage de la jussie sur l'étang des Pistes. Différents témoignages (avec preuves photographiques à l'appui) ont permis d'attester de sa présence sur le site. Cependant, faute d'une étude spécifique menée pour cette espèce, nous ne disposons d'aucune information précise sur l'effectif de la population et l'utilisation du site comme domaine vital. Aussi, l'espèce a été prise en considération lors de l'élaboration des actions menées sur le site et des compléments d'étude devront être réalisés durant la phase d'animation du DOCOB.

Afin d'améliorer les connaissances de la Cistude sur le site, les prospections herpétologiques ont été poursuivies dans le cadre de cette deuxième période d'animation. Malgré ces prospections, la Cistude d'Europe n'a pas été observée sur le site de la Zone humide du Metro.

Lors de la prospection botanique menée sur la parcelle communale AV60 en novembre 2015, des observations ont été faites : les bordures Nord et Ouest de l'étang Ouest disposent de bois morts affleurants qui pourraient être des zones de chauffe pour la Cistude d'Europe durant le printemps et l'été. Ces bordures seront à surveiller durant la période estivale 2016 car elles apparaissent vraiment très favorables pour l'espèce.

Enfin, deux Cistudes d'Europe ont été observées en amont du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro, sur le marais de l'Aygas. Même si ces observations ont été faites en dehors du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro, elles restent quand même importantes car la Zone humide du Metro reste en lien avec le marais de l'Aygas par l'intermédiaire du cours d'eau de l'Aygas.

Les prospections relative à la présence de la Cistude d'Europe devront donc être poursuivies dans le cadre de la troisième année d'animation.

## 5 EVALUATION D'INCIDENCES

Dans le cadre de la mission d'animation « d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences » et de « veille sur les projets émergeant sur le site Natura 2000 », les structures animatrices sont amenées à suivre l'évolution, en collaboration avec les services de l'État, de projets et travaux. Ces projets pourraient avoir une incidence sur l'état de conservation du site et des habitats et espèces ayant justifiés sa désignation.

Aucun projet pouvant avoir une incidence sur le site de la Zone humide du Metro n'a été initié ou étudié au cours de la période d'animation de juillet à décembre 2015.

## 6 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### 6.1 - Site web

Les documents relatifs au site Natura 2000 de la zone humide du Metro sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Ville de Tarnos : [www.ville-tarnos.fr](http://www.ville-tarnos.fr). Sont actuellement en ligne : les documents du DOCOB, l'atlas cartographique, le résumé non technique, la charte,

les compte-rendus des COPIL et des groupes de travail, le bilan de la première année d'animation, le guide dédié à l'information et à la sensibilisation des propriétaires et usagers du site.

Sera prochainement mis en ligne le bilan de cette deuxième période d'animation d'animation (Juillet - Décembre 2015).

## 6.2 - Exposition mobile

Afin de mettre à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000 de la Zone humide du Metro pour différentes journées organisées sur le territoire, l'équipe animatrice a initié une démarche pour la création d'une exposition mobile avec panneaux déroulants qui pourraient être mis à disposition des différents acteurs du territoire.

Ces panneaux pourraient présenter les informations suivantes :

- ✓ Natura 2000, le réseau européen,
- ✓ le site de la Zone humide du Metro,
- ✓ les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site,
- ✓ les activités socio-économiques,
- ✓ les actions proposées.

Ce travail sera poursuivi dans le cadre de la troisième année d'animation.

## 7 BILAN FINANCIER

La Ville de Tarnos a été désignée par le Préfet des Landes comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro pour la période 2014-2016. La convention prévoit 3 années d'animation, une ferme 2014 et deux optionnelles, 2015 et 2016.

Pour cette première période d'animation de 3 ans, la Ville de Tarnos a fait appel à un expert technique naturaliste pour assistance dans la mise en œuvre du DOCOB.

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués et payés
Préparation à la mise en œuvre du DOCOB	30	6 490 €	31
Mise en œuvre des mesures de gestion	64	13 869 €	26
Communication autour de Natura 2000 et de sa mise en œuvre	22	4 623 €	18
Suivi scientifiques et écologiques	58	15 746 €	29
Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	13	2 756 €	9
<b>TOTAL</b>	187	43 484 €	113

## 8 Annexe 1

Diagnostic des parcelles AS 8 et AS10 dans le cadre de la signature de la charte Natura 2000.

## 9 Annexe 2

Compte-rendus des prospections botaniques rédigés par le CPIE Seignanx Adour.



SEIGNANX ET ADOUR

---

# CHARTRE NATURA 2000 DE LA ZONE HUMIDE DU MÉTRO FR7200725

## DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DES PARCELLES AS8 ET AS10



Novembre 2015

---

## 1. Contexte

La propriétaire des parcelles AS008 et AS010 souhaite adhérer à la charte Natura 2000 de la Zone Humide du Métro. Elle a ainsi contacté le service Environnement de la commune de Tarnos, animateur du site afin de monter le dossier d'adhésion. Le CPIE Seignanx & Adour en tant qu'appui technique à l'animateur, a dans ce cadre réalisé des relevés botaniques des milieux présents afin de cibler les engagements et recommandations nécessaires à la signature de la charte. Ce rapport fait état de cette analyse.

## 2. Localisation des parcelles concernées

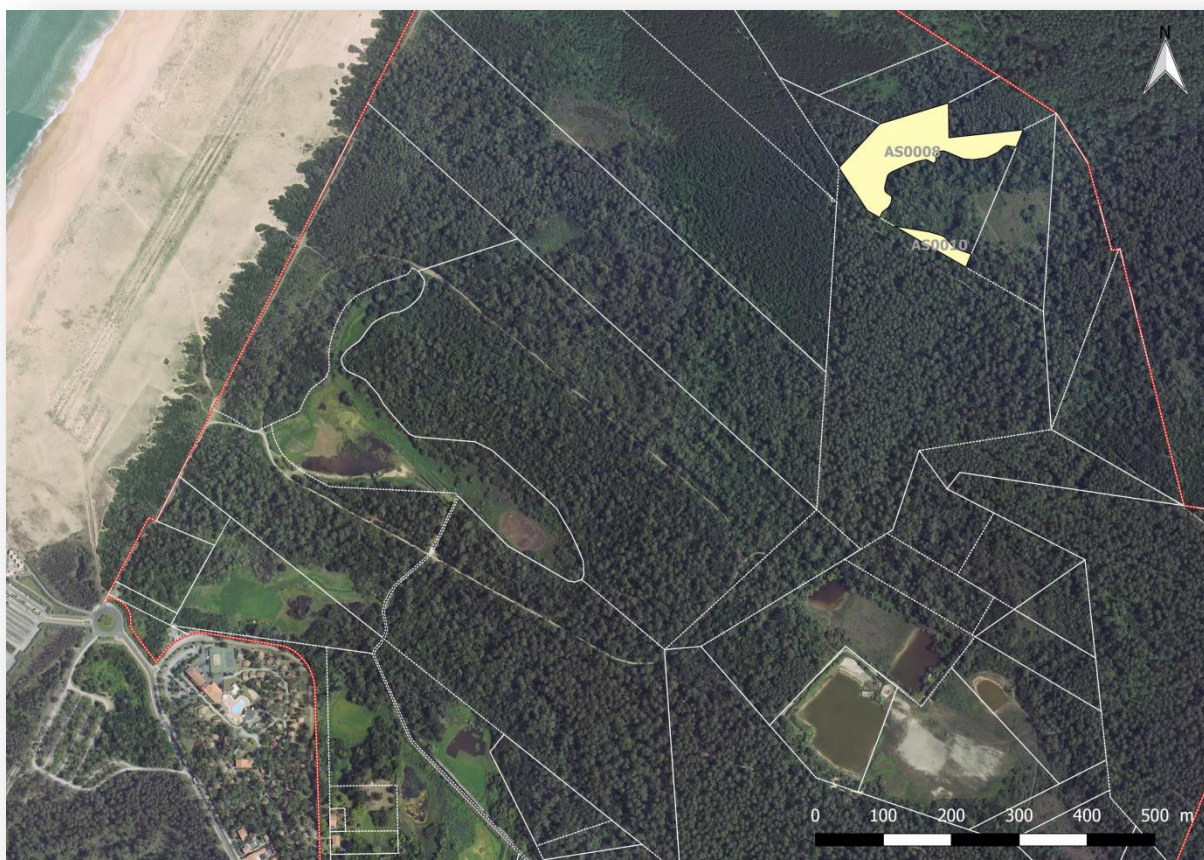


Figure 1 : Plan de localisation des parcelles AS008 et AS010 sur le site Natura 2000 de la zone humide du Métro (en rouge périmètre du site).

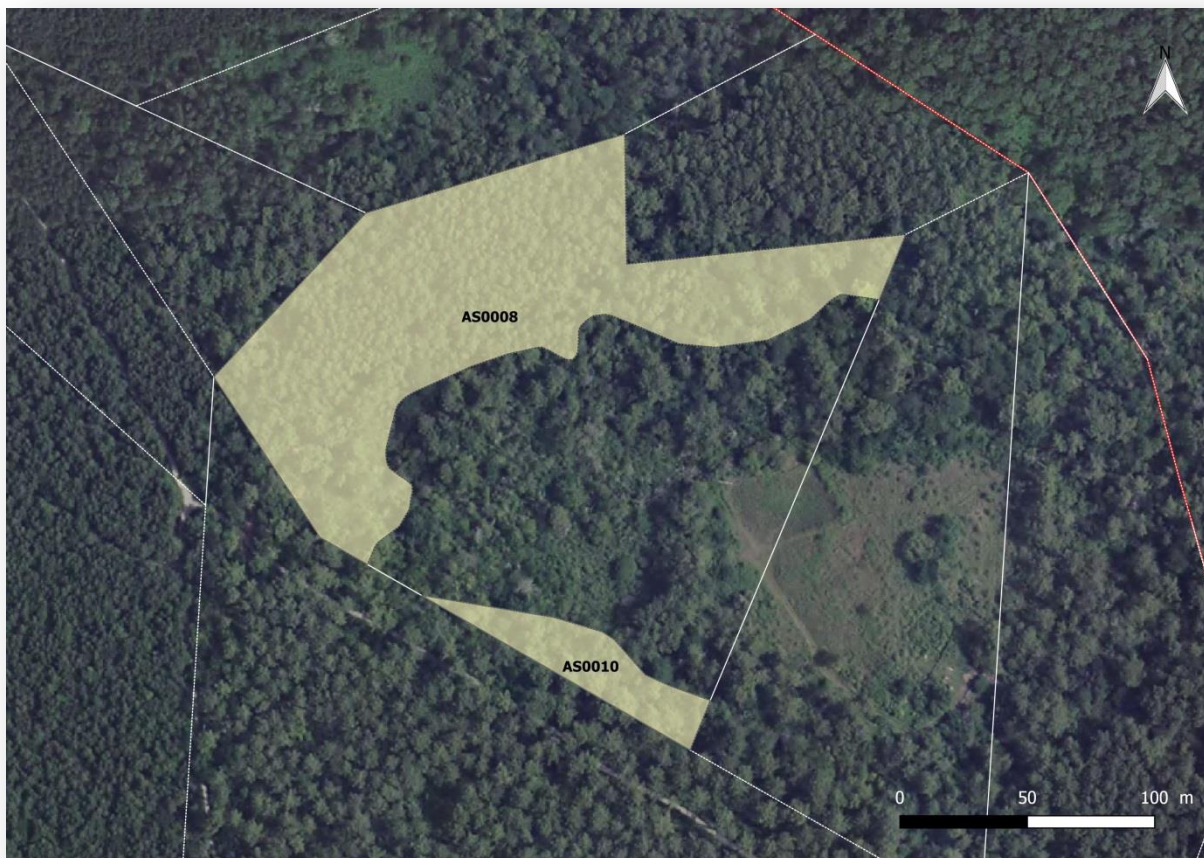


Figure 2 : Plan de localisation centré sur des parcelles AS008 et AS010 comprises dans le site Natura 2000 de la zone humide du Métro (en rouge périmètre du site, en blanc limites cadastrales).

**Les deux parcelles sont complètement incluses dans le périmètre validé en Copil du site Natura 2000 de la Zone Humide du Métro.** Les surfaces cartographiques mesurées sont présentées ci-dessous à titre indicatif (attention ces mesures peuvent différer de celles réalisées par un géomètre, seul les surfaces définies par le géomètre sont à considérées dans les documents officiels) :

PARCELLE	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (ha)
AS0010	1865.136812	0.19
AS0008	15873.9184	1.59
<b>TOTAL</b>		<b>1.77</b>

**La surface totale proposée à l'adhésion à la charte est d'environ 1.77 ha.**

### 3. Habitats naturels présents

Deux relevés de végétation ont été réalisés afin de déterminer les types de milieux naturels présents.

n° relevé	20151123_001	20151123_002	
observateur	Frédéric CAZABAN	Frédéric CAZABAN	
Date	23/11/2015	23/11/2015	
commune	Tarnos	Tarnos	
lieu-dit	La montagne	La montagne	
surface du relevé (m²)	5000	5000	
recouvrement (%)	100	100	
hauteur d'eau (cm)	0	0	
type de milieu	forêt	forêt	
commentaires	forêt à Pin maritime et chêne liège soumis à inondation de courte durée	forêt à Pin maritime et chêne liège non soumis à inondation	
recouvrement strate arborée	100	100	
recouvrement strate arbustive	40	60	
recouvrement strate herbacée	20	30	
pédologie	Sableux, légèrement organique	Sableux, légèrement organique	
humidité du sol	Mésohygrophile	Mésophile	
niveau trophique	Mésotrophe	Mésotrophe	
Long. (WGS84)	43.56442	43.56453	
Lat. (WGS84)	-1.48112	-1.48234	
Espèces	strate	indice A/D	indice A/D
Pinus pinaster Aiton	arborée	5	5
Quercus suber L.	arborée	1	2
Quercus robur L. var. robur	arborée	2	r
Hedera helix L.	arborée	r	r
Quercus suber L.	arbustive	2	4
Arbutus unedo L.	arbustive	r	1
Quercus robur L. var. robur	arbustive	2	1
Crataegus monogyna Jacq.	arbustive	+	+
Frangula dodonei Ard. subsp. dodonei	arbustive	+	+
Ulex europaeus L. subsp. europaeus	arbustive	+	+
Ilex aquifolium L.	arbustive		r
Hedera helix L.	arbustive	r	r
Carex sp.2	herbacée	1	
Carex sp.1	herbacée	+	
Mentha aquatica L.	herbacée	+	
Galium sp.	herbacée	r	
Juncus effusus L.	herbacée	r	
Juncus anceps Laharpe	herbacée	r	
Hypericum sp.	herbacée	i	
Iris pseudacorus L.	herbacée	i	
Viola sp.	herbacée	i	
Lonicera periclymenum L.	herbacée	2	3
Crataegus monogyna Jacq.	herbacée	1	1
Frangula dodonei Ard. subsp. dodonei	herbacée	1	1
Hedera helix L.	herbacée	1	1
Molinia caerulea (L.) Moench	herbacée	1	r
Rubus sp.	herbacée	1	3
Agrostis canina L. var. canina	herbacée	+	1
Ulex europaeus L. subsp. europaeus	herbacée	1	2
Arbutus unedo L.	herbacée	r	1
Erica cinerea L.	herbacée		1
Rubia peregrina L.	herbacée		+
Cistus salviifolius L.	herbacée		i
Agrostis capillaris L. var. capillaris	herbacée		1
Danthonia decumbens (L.) DC.	herbacée		r
Pinus pinaster Aiton	herbacée	r	R
Soliva sessilis	Herbacée	+	+

Tableau 1 : Relevés botaniques réalisés sur la parcelle AS 008



Les deux relevés se situent dans l'association végétale du *Pino pinastri-Quercetum suberis* qui correspond à l'habitat naturel d'intérêt communautaire UE 2180-3 : « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège ».

De façon plus fine, on notera une différence sur la composition de la strate herbacée avec d'une part, un faciès plus humide (zone soumise à inondation irrégulière) correspondant au relevé n°1 avec des joncacées, cypéracées, l'iris des marais et la menthe aquatique. Et d'autre part un faciès plus sec qui se caractérise par l'absence des taxons cités précédemment et l'apparition de la bruyère cendrée, la ciste à feuilles de sauge et des abondances supérieures d'arbusier, d'ajonc et de ronces notamment.

**Les 2 parcelles soumises à adhésion à la charte abritent donc un habitat naturel d'intérêt communautaire visé par la Directive Habitats Faune-Flore Natura 2000.**

**L'état de conservation est jugé Bon/Correct**, compte tenu de l'absence de menace potentielle pouvant compromettre l'intégrité de l'habitat. Il se présente sous forme d'un stade intermédiaire d'évolution dynamique, les pins ont environ une 30aine d'années, une coupe d'éclaircie a eu lieu il y a 2 ans, la strate arbustive reste plus ou moins clairsemée et la strate herbacée très diffuse.

Le 1/3 est de la parcelle AS008 est renseigné comme étant un « fourré à Brande et Bourdaine » d'après la cartographie de l'ONF réalisée en 2012 (carte ci-dessous). En réalité, les fourrés ne commencent réellement qu'en bordure sud de la parcelle. La partie renseignée est effectivement plus humide, le Chêne pédonculé y est plus abondant et une strate herbacée très discontinue à molinie le rapprocherait plus du type : chênaie à molinie si ce n'est que le Pin maritime est toujours l'espèce dominante la strate arborée.

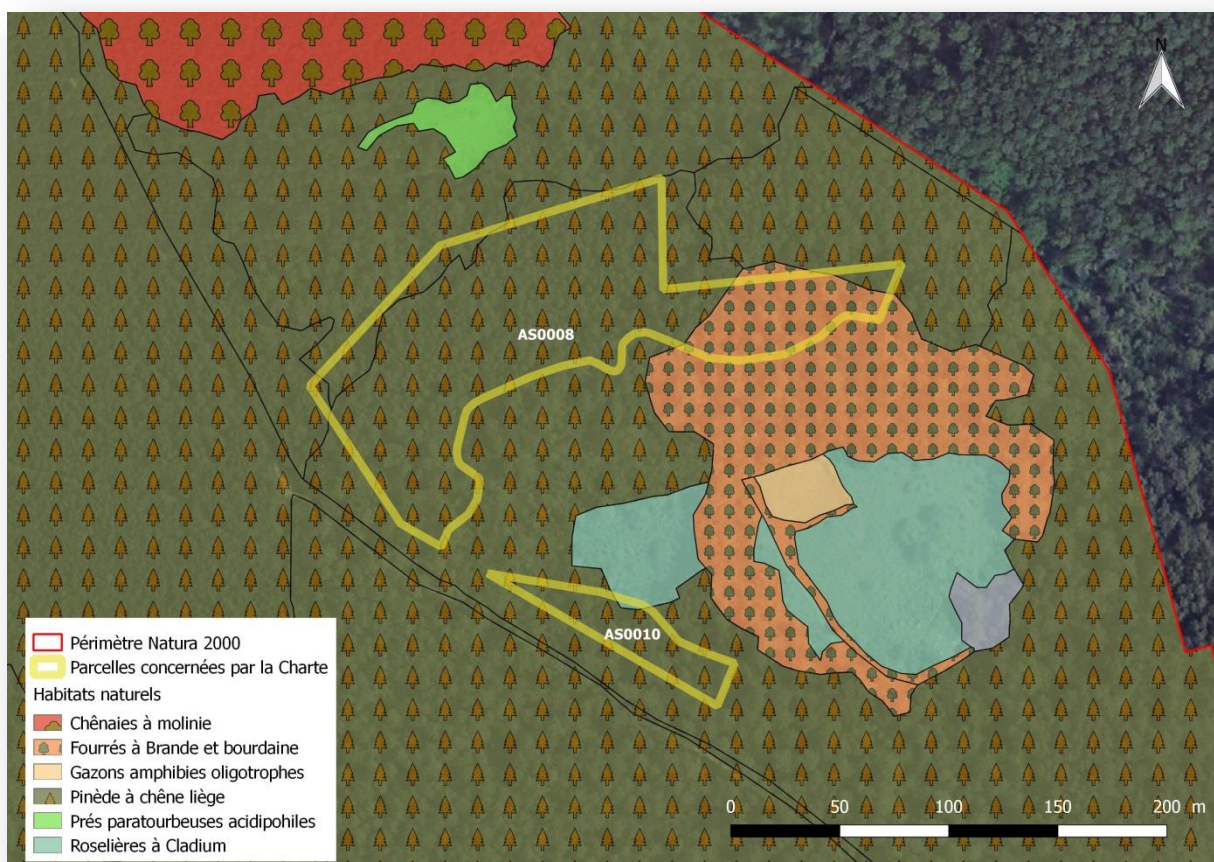


Figure 3 : Cartographie des habitats naturels réalisée par l'ONF en 2012



**Figure 4 : Photos de la Pinède à sous-bois de Chêne liège parcelle AS 008**



## 4. Analyse faune /flore présente et potentialités

### a. Faune

Concernant les espèces animales, le Docob précise comme zone potentielle d'hivernage de la **Cistude d'Europe** les zones de fourrés humides à Bourdaine qui débordent sur la parcelle AS8, dont la délimitation correspond en fait au faciès humide du boisement de pin et de chêne liège identifié précédemment. Cependant, d'après notre analyse, le sol très sableux de la parcelle, ne permet pas un bon enfouissement de la Cistude qui recherche pour son hibernation un milieu très fermé, dense avec une couche de vase ou de débris végétaux importante, ainsi qu'une hauteur d'eau de quelques dizaines de centimètres, offrant des conditions thermiques favorables et une bonne protection. Aussi, **les conditions stationnelles des deux parcelles concernées ne nous paraissent pas favorables pour abriter la Cistude d'Europe durant sa phase d'hivernation**. Aussi les engagements de la charte relatifs à cette espèce ne sont pas obligatoires dans ce cas précis. Cependant, il est recommandé que dans le cas éventuels d'observations futures de « tortue » sur le site par le propriétaire ou les prestataires, celles-ci soient transmises à l'animateur Natura 2000, si possible accompagnées d'une photo, d'une date et du lieu précis de l'observation.

Par ailleurs, la présence sur les parcelles diagnostiquées d'arbres morts sur pied et d'arbres à cavités (voir photo ci-dessous), constituent des **zones potentielles de gîte du Murin de Beinstein** (*Myotis bechsteini*) dont la présence a été avérée sur le site par l'ONF en 2012 et qui est une espèce forestière de chauve-souris d'intérêt communautaire. Elle apprécie les anciennes loges de pic pour gîter.



Figure 5 : arbre mort présentant une loge de Pic épeiche favorable au gîte du Murin de Beinstein

Deux autres espèces animales sont ciblées par Natura 2000 sur le site : **l'Agriion de Mercure** et le **Cuivré des marais**. Compte tenu du milieu boisé en présence, **ces espèces ne peuvent y être observées**.

## **b. Flore**

**Nous n'avons pas noté d'espèces végétales protégées ou d'intérêt communautaire** lors de notre visite et les potentialités restent faibles d'en trouver sur ces 2 parcelles. Le **faux Cresson de Thore** n'est **pas potentiel dans ce type de milieu**.

On note la présence de quelques individus épars **d'Herbe de la pampa** (*Cortaderia selloana*), considérée comme une espèce invasive au même titre que la jussie, sur une parcelle contiguë. Ces individus isolés ne posent pas de problème pour l'instant, mais une vigilance reste de mise. En cas, d'apparition future de la plante sur les parcelles engagées, celle-ci devrait faire l'objet d'un arrachage systématique de sa souche.

## **5. Conclusion**

D'après le diagnostic réalisé, l'adhésion des parcelles AS8 et AS10 à la charte Natura 2000 de la Zone Humide du Métro concernant les engagements et recommandations suivants :

- **Portée générale**
- **Milieux forestiers**
- **Pinède à chêne liège**

L'adhésion de ces parcelles permettra d'avoir une gestion durable sur un habitat naturel d'intérêt communautaire : **UE 2180-3 : « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège »**.



SEIGNANX ET ADOUR

## Compte-rendu sortie botanique Zone Humide Métro 16 novembre 2015

### 1. Prospection autour de l'étang de la Piste

- L'étang est quasi en assec.

- La **jussie est absente des ¾ du centre de l'étang, elle se maintient sous forme prostrée** sur les gazons amphibies externes et sous forme érigée en situation d'ourlet préforestier.

- 2 relevés ont été effectués, ils correspondent à des **végétations annuelles des grèves exondables**. Les espèces eutrophes dominent indiquant un milieu riche en nutriments (azote).

- Un individu isolé de **Littorelle uniflore** (*Littorella uniflora*), espèce protégée au niveau national, a été trouvé sur le premier relevé. Elle n'avait pas été noté en ce lieu par l'ONF en 2012, ni dans l'historique du site à notre connaissance. Bien que sa présence paraisse étonnante elle pourrait être corrélée avec un recul marqué de la jussie (*Ludwigia grandiflora*) qui a eu lieu cette année. Ce recul peut être attribué à la gestion chronique de cette plante depuis plusieurs années sur l'étang de la Piste, mais la principale raison nous paraît être la persistance de niveaux d'eau très haut en fin d'hiver/printemps 2015, suivis d'une période sèche s'étalant jusqu'en octobre, conditions défavorables à son développement.

- Un secteur de plusieurs dizaines de m<sup>2</sup> est envahi par la **Lampourde** (*Xanthium sp.*), cette espèce des milieux riches en nutriments peut s'avérer avoir un comportement invasif, en tout cas néfaste sur les communautés amphibies. Elle est en tout cas le témoin d'une **eutrophisation de l'étang de la piste** qui reste préoccupante pour les végétations des milieux oligotrophes ; ceux-ci abritent en effet la majorité des espèces végétales protégées et patrimoniales identifiées sur le site du Métro. Par ailleurs, il est à noter que l'eutrophisation des eaux est bénéfique au développement de la jussie

En tant qu'espèce annuelle, la lampourde est relativement facile à limiter. Il suffit de réaliser une fauche annuelle de la station en août/septembre avant la montée en graines. Au bout de 2-3 ans le stock de graines du sol s'épuisant, le nombre de pieds régresse et il est même possible d'arriver à la faire disparaître de certains secteurs à enjeux.



## SEIGNANX ET ADOUR

n° relevé		20151116_002	20151116_001
observateur		Frédéric CAZABAN	Frédéric CAZABAN
Date		16/11/2015	16/11/2015
commune		Tarnos	Tarnos
lieu-dit		Étang de la Piste	Étang de la Piste
surface du relevé (m <sup>2</sup> )		16	16
recouvrement (%)		50	90
hauteur d'eau (cm)		0	0
type de milieu		gazon amphibie	gazon amphibie
commentaires		gazon amphibie en bord de l'étang de la Piste, zone à l'est de la tonne.	gazon amphibie en bord de l'étang de la Piste, zone ouest
recouvrement strate arborée		0	0
recouvrement strate arbustive		0	0
recouvrement strate herbacée		50	90
pédologie		Sableux	Sableux
humidité du sol		Mésohygrophile	Mésohygrophile
niveau trophique		Oligo-mésotrophe	Oligo-mésotrophe
Espèces	strate	20151116_001	20151116_002
<b>Espèces des gazons amphibies annuels</b>			
Cyperus fuscus L.	herbacée	+	+
Cyperus flavescens L.	herbacée	r	+
Gnaphalium uliginosum L.	herbacée		i
<b>Espèces annuelles des grèves exondables eutrophes</b>			
Corrigiola littoralis L. subsp. littoralis	herbacée	3	r
Rorippa palustris (L.) Besser	herbacée	+	2
Bidens frondosa L.	herbacée		r
Persicaria maculosa Gray	herbacée		i
Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Clemants	herbacée		r
<b>Espèces des gazons amphibies vivaces</b>			
Littorella uniflora (L.) Asch.	herbacée	i	
Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & Burdet	herbacée	2	+
Juncus bulbosus L.	herbacée		r
Ludwigia palustris (L.) Elliott	herbacée		1
<b>Espèces des mégaphorbiaies</b>			
Lycopus europaeus L.	herbacée	i	+
Agrostis canina L. var. canina	herbacée	r	+
Lythrum salicaria L.	herbacée		+
Hypochaeris radicata L.	herbacée		r
<b>Espèces des prairies humides</b>			
Sporobolus indicus (L.) R.Br.	herbacée	+	
Mentha aquatica L.	herbacée	r	
Cynodon dactylon (L.) Pers.	herbacée	+	
Cyperus eragrostis Lam.	herbacée	+	1
Juncus articulatus L.	herbacée		r
Myosotis (laxa subsp. cespitosa (Schultz) Hyl. ex Nordh.)	herbacée		+
<b>Espèces des ourlets eutrophiles</b>			
Solanum nigrum L. subsp. nigrum	herbacée	1	
Digitaria sanguinalis (L.) Scop.	herbacée	4	
Amaranthus blitum L. subsp. blitum var. blitum	herbacée	r	
Xanthium sp.	herbacée	r	
<b>Espèces aquatiques</b>			
Callitriche sp.	herbacée		+
Ranunculus gr. aquatilis	herbacée		r

Tableau 1 : Relevés botaniques sur les végétations annuelles des grèves exondables observées autour de l'étang de la Piste à Tarnos le 16/11/2015



## SEIGNANX ET ADOUR

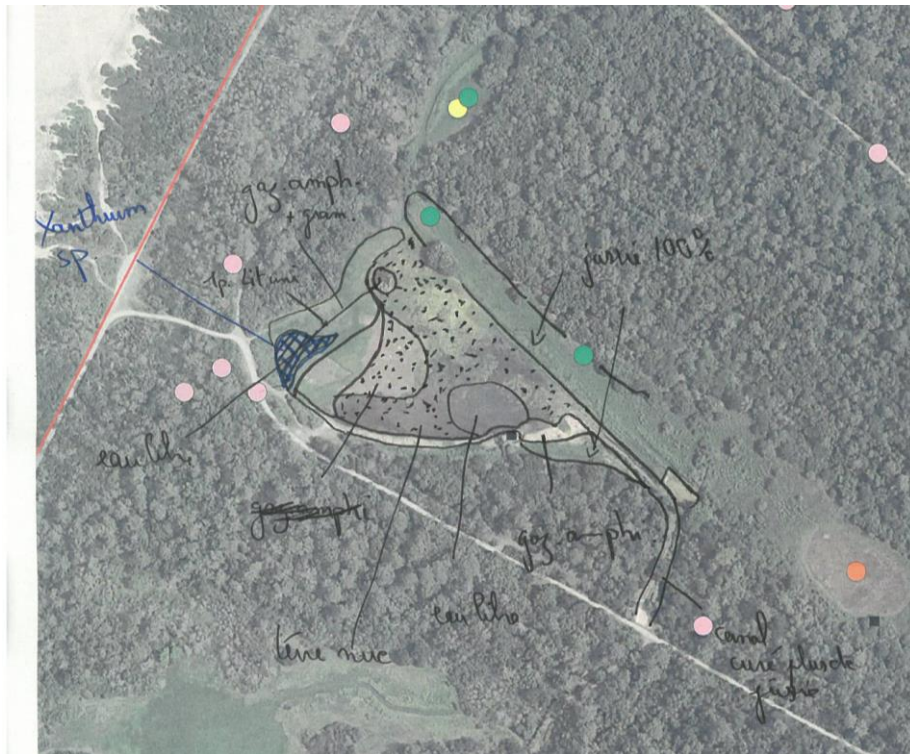


Figure 1 : Notes de terrain localisation des différents habitats naturels identifiés visuellement autour de l'étang de la Piste



SEIGNANX ET ADOUR

## 2. Prospection autour de l'étang de la parcelle AS0014

- La pièce d'eau est entourée d'une ceinture étroite et lâche de roseau commun (*Phragmites australis*), notamment sur la bordure est, elle fauchée par l'utilisateur de la tonne de chasse. Puis se succède plusieurs ceintures végétales (en gras les codes des végétations d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitats) :

1. Gazon amphibie annuel **UE 3130**
2. Gazon amphibie vivace à Scirpe à tiges nombreuses **UE 3110**
3. Prairie à Agrostide des chiens et molinie **UE 6410-8**
4. Fourrés à Saule des sables **UE 2170-1**
5. Fourrés à Brande et bourdaines

- Les espèces des milieux riches en nutriments sont encore peu dominantes indiquant un milieu encore préservé de l'eutrophisation. Les communautés de gazons et de prairie pourraient ainsi abriter le **Faux Cresson de Thore** espèce d'intérêt communautaire. Aussi une prospection ciblée en 2016 serait intéressante à reproduire en septembre afin de rechercher cette espèce.



Figure 2 : Prairie à Agrostide des chiens



Figure 3 : Gazon amphibie





SEIGNANX ET ADOUR



Figure 4 : Fourrés à Saule des sables



Figure 5 : Vue générale de la zone humide parcelle AS0014

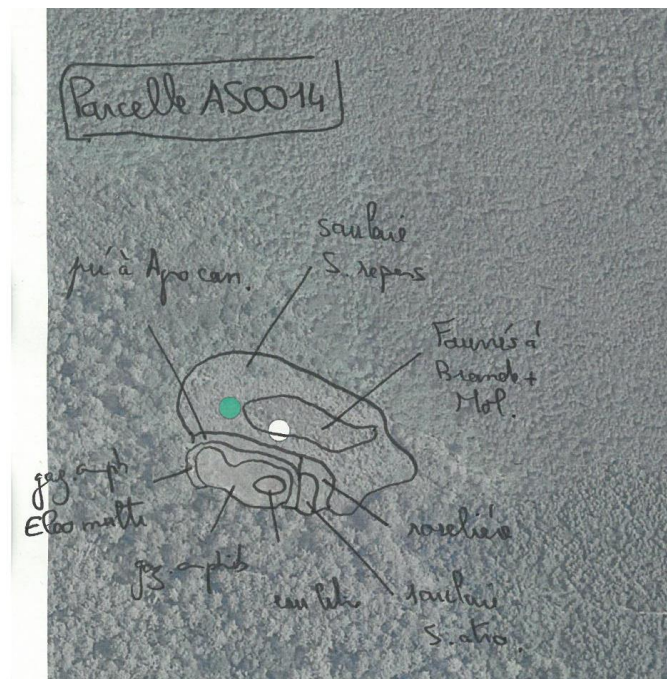


Figure 6 : Notes de terrain localisation des différents habitats naturels identifiés visuellement sur la zone humide de la parcelle AS0014



SEIGNANX ET ADOUR

## Compte-rendu sortie terrain Zone Humide M tro 30 novembre 2015

### 1. Parcelle AV60 : parcelle communale

- Le centre de l' tang ouest est en eau. Les bordures nord et ouest disposent de bois morts affleurant qui pourraient  tre des zones de chauffe pour la **Cistude d'Europe** durant le printemps et l' t , ces bordures sont   surveiller l'an prochain car elles apparaissent vraiment tr s favorables pour l'esp ce.

- L' tang est entour  de gazons amphibies vivaces domin s par la **Littorelle uniflore** (*Littorella uniflora*), esp ce prot g e au niveau national et dont l'habitat est prot g  au niveau communautaire : **UE 3110-1 « Eaux stagnantes   v g tation vivace oligotrophique planitiaire   collin enne des r gions atlantiques, des Littorelletea uniflorae »**. La Littorelle se pr sente sous forme d'une population tr s importante, formant par endroit des tapis denses, recouvrant totalement le substrat sableux. Un relev  phytosociologique a  t  effectu  sur un secteur consid r  comme caract ristique et homog ne repr sentant bien la situation stationnelle (voir tableau 1).



Figure 1 : gazon amphibie de *Littorella uniflora* observ  sur les abords de l' tang communal ouest parcelle AV60



## SEIGNANX ET ADOUR

n° relevé	20151130_001	
observateur	Frédéric CAZABAN	
Date	30/11/2015	
commune	Tarnos	
lieu-dit	Bord étang communal ouest	
surface du relevé (m <sup>2</sup> )	9	
recouvrement (%)	80	
hauteur d'eau (cm)	0	
type de milieu	gazon amphibie	
commentaires	gazon amphibie en bord de l'étang communal AV60	
recouvrement strate arborée	0	
recouvrement strate arbustive	0	
recouvrement strate herbacée	80	
pédologie	Sableux	
humidité du sol	Hygrophile	
niveau trophique	Oligo-mésotrophe	
Espèces	strate	20151130_001
<b>Espèces des gazons amphibies vivaces</b>		
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	herbacée	5
<i>Schoenoplectus pungens</i> (Vahl) Palla	herbacée	2
<i>Juncus bulbosus</i> L.	herbacée	i
<b>Espèces annuelles des grèves exondables eutrophes</b>		
<i>Bidens frondosa</i> L.	herbacée	r
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	herbacée	i
<b>Espèces des mégaphorbiaies</b>		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	herbacée	1
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	herbacée	r
<i>Juncus</i> sp.	herbacée	+

**Tableau 1 : Relevés botaniques sur les végétations vivaces des grèves exondables observées autour de l'étang communal ouest parcelle AV60**



**Figure 2 : Plan rapproché sur un groupe d'individus de *Littorella uniflora***



## SEIGNANX ET ADOUR

- Sur cette parcelle 2 étangs se font face, espacées par une zone fauchée visiblement dominée par *Phragmites australis*. Du coup la fauche permet de stabiliser la dynamique d'évolution naturelle sur une mosaïque entre gazon amphibie et une prairie à Agrostide des chiens, ces 2 habitats naturels étant chacun d'intérêt communautaire. La fauche est donc un bon moyen de gestion pour maintenir ces milieux dans un bon état de conservation.

- Il est à noter qu'**aucun pied de jussies exotiques n'a été notée** sur cette parcelle ce qui est très intéressant comparativement aux plans d'eau en bordure de l'Aygas qui en sont envahis. Une surveillance est cependant nécessaire afin de prévenir toute arrivée d'espèces végétales invasives sur ce secteur hautement patrimonial. À la moindre observation un arrachage manuel minutieux avec exportation des déchets sera obligatoire et le plus tôt possible.

### 2. Parcelle AV59 : étang M. Bébé

- L'étang est assez profond avec des bordures relativement abruptes, la jussie est absente du plan d'eau et de ses abords immédiats. Un reprofilage des bordures est suspecté avec dépôt de matériaux sableux sur les bordures. Ce qui a eu pour conséquence sur la bordure nord de favoriser une friche végétale à Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*). Aucune Littorelle n'a été notée sur les berges nord et ouest.

- le long du chemin d'accès à la tonne, plusieurs dizaines de pieds de *Soliva sessilis* ont été observés. Cette espèce est une plante introduite originaire d'Amérique du Sud. Elle est à surveiller sur le site. En effet, cette plante peut devenir problématique dans les zones de déplacement « pieds nus » (autour de piscines, dans les parcs et jardins, sentiers menant à la plage,...), en effet elle produit des graines munies d'une épine très pointue, qui se plante sous les pieds provoquant des douleurs de piqûre très désagréables. Elle se développe sur les pelouses sableuses eutrophiles surtout piétinées. Pour l'instant elle n'est connue que du sud-ouest de la France, elle est encore rare dans le Midi et en Corse mais cette espèce montre des signes d'expansion assez importants.



Figure 3 : *Soliva sessilis*, elle produit des graines munies d'une épine vulnérante



## SEIGNANX ET ADOUR

- Cet étang est aussi à surveiller dans le cadre du suivi Cistude d'Europe bien que moins intéressant que celui de la parcelle AV60 car dépourvu de secteur de chauffe (bois mort affleurant). Par ailleurs la bordure enfrichée au nord est un site potentiel de ponte à surveiller au mois de juin (prédation des pontes par carnivores → confirmation visuelle possible).

### 3. Parcelle AV58 : usage cynégétique de pente à alouettes

- Compte tenu de son usage cynégétique, le secteur est maintenu en sable nu une grande partie de l'année (raclage du substrat...). Sur les abords ouest, 2 bandes semblent avoir été passées au rotavator sur des gazons amphibies dominés par *Juncus bulbosus*. Quelques pieds de *Littorella uniflora* ont par ailleurs été notés sur ce secteur non identifié pour l'espèce lors de l'étude ONF de 2012.

- Quelques individus de *Ludwigia grandiflora* au morphotype rampant ont été notés sur quelques mètres carrés autour des 2 cabanes de chasse à l'alouette. Ce secteur à sec en été est en effet souvent sous l'eau l'hiver et au printemps. Lors d'une visite le 4 mai 2015 la parcelle était en effet totalement sous l'eau et ces mêmes pieds de jussie avaient déjà été notés. Il serait urgent de réaliser un chantier d'arrachage manuel au printemps 2016, lorsque la parcelle est encore sous quelques centimètres d'eau, pour éliminer la totalité de cette station en veillant bien sûr à exporter les déchets dans un endroit où ils pourront être détruits sans risque de dissémination. Ce chantier de nettoyage compte tenu de la surface à traiter devrait être terminé en moins d'1h.

- Un individu végétatif observé en bordure de zone maintenue en sable nu pourrait correspondre à l'espèce protégée au niveau national : *Ranunculus ophioglossifolius* déjà noté sur le site du Métro dans le passé (et sur cette même parcelle !) mais non retrouvée par l'ONF en 2012. Sa floraison précoce d'avril à fin mai ne lui permet peut être pas de s'épanouir tous les ans en fonction des niveaux d'eau. Par ailleurs les premières prospections botaniques de 2012 n'ont commencé que le 24 mai soit probablement après la floraison de cette espèce, qui reste très discrète sous forme végétative au milieu d'une communauté végétale dense et doit donc faire l'objet d'une recherche spécifique. Dans tous les cas, il serait intéressant de confirmer cette identification par un passage précoce en 2016 entre avril et mi-mai, une prospection ciblée plus large permettrait aussi de statuer sur l'état de cette espèce sur le site.



Figure 4 : Suspicion d'un individu de *Ranunculus ophioglossifolius*.  
Forme végétative dont l'identification taxonomique doit être précisée.



## SEIGNANX ET ADOUR

- Un secteur de plusieurs 10aines de m<sup>2</sup> est envahi par la **Lampourde** (*Xanthium sp.*), cette espèce peut s'avérer avoir un comportement invasif, en tout cas néfaste sur les communautés amphibiens. La station a été fauchée ou girobroyée mais après la montée en graines. Cette gestion par fauche ou broyage n'étant efficace que si elle est réalisée avant la formation des graines soit en août ou septembre.

### 4. Parcelle AV61, étang de chasse

- Sur les 3 stations de **Littorella uniflora** identifiées en 2012 par l'ONF avec chacune des populations > 100 pieds, nous n'en avons retrouvé qu'une, de seulement quelques individus. Il semble donc y avoir eu une régression tant numérique des stations que quantitative du nombre d'individus depuis 2015, sans qu'aucune cause ne soit identifiée.

- La **jussie** est absente de cette parcelle

### 5. Parcelle AR77

- Une station de **Caropsis verticillato-inundata** avait été notée en 2012 d'après le témoignage d'Antonin Nicol et relayée par Sylviana Valles sans précision de la taille de la population. Une visite sur site nous a permis d'observer que la parcelle était aujourd'hui envahie par des herbiers très denses de **Jussie à grandes fleurs** avec une litière de plus de 15cm de racines et tiges desséchées. Il est actuellement impossible au Caropsis de se développer dans ce secteur et la station doit être considérée comme disparue.

### 6. Perspectives 2016 : mission d'assistance technique du CPIE.

- Mise en place d'un contrat Natura 2000 : actions C-1 ou C-2 d'après le DOCOB, voire signature d'une charte. Il pourrait concerner la gestion des parcelles AV56 à AV61 : réouverture de milieux (saulaie), période de fauche, restauration de zone humide... ;

- Suivi des secteurs identifiés favorables à la Cistude d'Europe : surveillance à la longue-vue des abords des étangs et recherche de cas de prédation des pontes en juin ;

- Recherches spécifiques concernant *Ranunculus ophioglossifolius* (avril à mi-mai) et *Romulea bulbocodium* (février-mars) afin d'affiner leur statut sur le site ;

- Suivi des milieux et des espèces principalement des gazons amphibiens sur les différentes zones humides en été et mises à jour cartographiques sous SIG ;

- Organisation d'une animation grand public au printemps/été 2016 ;

- Création d'une exposition mobile (fin 2016) ;

- Participation aux réunions, ...